



PROCÈS-VERBAL N°3

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 27 novembre 2025

Présent(s) : M. Alain DESOEUVRES, Président de la CRTIS.

Mrs Salvador GARCIA (18), Jean-Claude CLOUVET (18), Matthieu VITY (28), Frédéric DEMAY (28), Jean Pierre MASSON (36), Francis MAZAUFRY (37), Guy MALBRAND (37), Maurice FOURNILLON (41), Eric JOUBERT (45) et Gilbert BECU (45).

Excusé(s) : Mrs Steve CLERC (41) et Jean Paul MARCHAL (FAFA).

Assistent : Mme Cindie HUDE, Assistante Administrative Terrains et Pôle Sportif.

- **DATE PROCHAINE REUNION CRTIS : 27 JANVIER 2025**
- **IMPORTANT** : Adresse mail CRTIS : terrains@centre.fff.fr et chude@centre.fff.fr

Glossaire :

- **CFTIS : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives**
- **CRTIS : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives**
- **CDTIS : Commission Départementale des Terrains et Installations sportives**
- **AOP : Arrêté d'Ouverture au Public**
- **PV CDS : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité**
- **AAC : Attestation Administrative de Capacité pour 299 personnes maximum**
- **SYN : terrain synthétique**
- **PN : Pelouse naturelle**
- **M² HS : surface hors sanitaire**
- **API : Avis préalable installation**
- **APE : Avis pour éclairage**

CONTRÔLE DES PELOUSES DE T1 À T3 : 105 X 68

Ce contrôle **est exigé tous les 5 ans** à partir de T3 fonction :

- Date classement + 5 ans (A compter du 01/07/2021)
- Pour un changement de pelouse ou moquette
- Pour la création d'une aire de jeu (dimension unique > 105 x 68 – Ed 2021)

Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation.

A TOUS LES DISTRICTS DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL :

La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)

POUR VOS PROJETS, PENSEZ AVIS PREALABLE :

La CRTIS rappelle que tout projet accompagné ou pas d'un FAFA doit faire l'objet d'un avis technique préalable. Trop de dossier arrivent en demande de classement et ne sont pas conformes à la réglementation 2021. Il y a des problèmes de finances de vos communes

Merci d'avance de communiquer pour un avenir plus serein.

PRENDRE NOTE :

- **Référents « Aire de jeu » :**
 - Jean Paul MARCHAL : jpfmarchal@orange.fr
 - Alain DESOEUVRES : adesoeuvres@centre.fff.fr
- **Référents « Eclairage » :**
 - Eric JOUBERT : ejoubert@loiret.fff.fr
 - Guy MALBRAND : guymalbrand@sfr.fr

RETOUR CFTIS des Classements validés et informations :

La C.F.T.I.S. confirme en date du 23/10/2025, les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°2 du 14/10/2025.

INGRE - STADE DE BEL AIR 1 - NNI 451690101

Elle informe le propriétaire :

- Que le revêtement en gazon synthétique présente des valeurs d'absorption de chocs réglementaires limites et qu'il convient de prévoir son remplacement dans les meilleurs délais.
- Qu'en cas de rénovation de l'installation, une zone de sécurité périphérique de 2,50 m minimum sera exigée conformément au règlement FFF des terrains et installations (entre les lignes de jeu et le premier obstacle rencontré).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 SYN jusqu'au 01/10/2029.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

ARGENT SUR SAULDRE - STADE CAMILLE GROUSSEAU - NNI 180110101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 24/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Salvador GARCIA du 06/09/2025.
- AAC 299 personnes du 02/04/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 27/11/2035.

ST AMAND MONTROND - STADE BARATON - NNI 181970301

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 04/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 17/06/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 27/11/2035.

VIERZON - STADE ALBERT THÉVENOT 1 - NNI 182790401

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 21/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 10/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Salvador GARCIA, Christophe LIMOGES, Daniel CRUCHET du 07/11/2025.
- **AAC 700 personnes du 03/11/2025 (arrêté à 299 personnes pour un AAC, merci de fournir un AOP pour 700 personnes)**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

AUBIGNY SUR NERE - PARC DES SPORTS JOSEPH MORIN - NNI 180150101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2033.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'un avis préalable du 13/11/2025 pour la pose de bancs de touche et des documents transmis :

- Plan d'implantation coté (4m joueurs et 2m délégués – 3m LT) – mettre à 5m de part et d'autre ligne médiane
- Devis NERUAL du 06/11/2025

La CRTIS émet un avis favorable. Une fois les travaux terminés, un contrôle sera effectué.

1.5 Affaires diverses

BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 5 - NNI 180330105

Cette installation était classée en niveau T3 jusqu'au 01/10/2025 (mise à dispo le 01/10/2020).

- Suite à plusieurs échanges avec la Mairie, les tests in situ seront réalisés le premier semestre 2026. Rapport de visite du 30/09/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

LA CHAPELLE ST URSIN - STADE OMNISPORTS 2 - NNI 180500102

- Dérogation du Bureau Exécutif de la Ligue Centre-Val de Loire en date du 28/10/2025 accordant l'utilisation du terrain synthétique au club de l'A.S. Chapelloise uniquement pour la saison 2025/2026.

La CRTIS prend note.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 2 - NNI 180330102

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 05/10/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Jean-Claude CLOUVET du 20/10/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 130 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,61
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,81

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2029.

BOURGES - STADE JACQUES RIMBAULT 5 - NNI 180330105

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 28/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Claude CLOUVET du 20/10/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 433 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,7
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,86

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 27/11/2027.

CHALIVOY MILON - STADE LOUIS TERRASSON - NNI 180450101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 17/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Salvador GARCIA du 19/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,78
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,91

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2027.

FUSSY - STADE ANDRÉ TOURNIE 1 - NNI 180970101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 06/12/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Marie APERT du 05/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 77 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,42
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,65

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 25/11/2027.

ST DOULCHARD - STADE DES VERDINS 1 - NNI 182050101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Jean-Claude CLOUVET du 05/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,69
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,82

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

CHATEAUDUN - Stade Kleber Et Albert Provost 5 - NNI 280880105

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 14/11/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Frédéric DEMAY et Benjamin TAILLARD du 14/11/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 27/11/2035.

MAINVILLIERS - STADE DE LA BILTERIE 3 - NNI 282290103

Cette installation est une création.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Frédéric DEMAY du 04/11/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 PN jusqu'au 27/11/2035.

1.2 Confirmation de classement

CHATEAUDUN - STADE DE BEAUVOIR 1 - NNI 280880201

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Frédéric DEMAY du 14/11/2025 - **notant main courante sur un seul côté (côté vestiaire)**
- AAC 299 personnes du 10/11/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

CHATEAUDUN - STADE KLEBER ET ALBERT PROVOST 2 - NNI 280880102

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 14/11/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Frédéric DEMAY du 14/11/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 27/11/2035.

CHATEAUNEUF EN THYMERAIIS - STADE ROBERT HOUDARD - NNI 280890201

Cette installation est classée en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Frédéric DEMAY du 06/05/2025 qui précise que cet équipement servira uniquement à ce jour en 2 x FootA8.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN jusqu'au 27/11/2035.

CHATEAUNEUF EN THYMERAIIS - STADE DE LA PAJOTTERIE - NNI 280890101

Cette installation est classée en niveau T6 SYN jusqu'au 26/06/2033 (API du 17/04/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 suite à des travaux dans les vestiaires et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mrs Desoeuvres et Demay du 15/10/2025
- **Fournir tests in situ (mise à dispo le 06/07/2023)**
- AOP du 31/08/2005

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS pour le classement en T3 SYN.

LUCE - STADE JEAN BOUDRIE 2 - NNI 282180102

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District d'Eure-et-Loir du 15/10/2025 nous informant de la mise en sommeil du terrain "stabilisé".

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

1.3 Changement de niveau de classement

CHATEAUDUN - STADE DE BEAUVOIR 2 - NNI 280880202

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District d'Eure-et-Loir du 15/10/2025 nous informant de la mise en sommeil du terrain "stabilisé".

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

CHATEAUDUN - STADE KLEBER ET ALBERT PROVOST 3 - NNI 280880103

La C.R.T.I.S. prend note du courrier du maire en date du 07/11/2025 qui informe de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

CHATEAUDUN - STADE KLEBER PICART - NNI 280880301

La C.R.T.I.S. prend note du courrier du maire en date du 07/11/2025 qui informe de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

LUCE - STADE JEAN BOUDRIE 3 - NNI 282180103

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District d'Eure-et-Loir du 15/10/2025 suite à une erreur sur la mise en sommeil du Stade Jean Boudrie 3 au lieu du 2 "stabilisé".

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. réactive le classement de l'installation en T7.

MAINVILLIERS - STADE ESTHER VILLETTE - NNI 282290301

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District d'Eure-et-Loir du 15/10/2025 nous informant de la mise en sommeil du terrain "stabilisé".

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

SOURS - STADE PIERRE DE LA CHAUME 2 - NNI 283800102

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District d'Eure-et-Loir du 15/10/2025 nous informant de la mise en sommeil du terrain "stabilisé".

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

ST GEORGES SUR EURE - STADE JEAN LEROY 2 - NNI 283370102

La C.R.T.I.S. prend note du courrier de la Mairie de Saint Georges sur Eure du 07/10/2025 nous informant de la mise en sommeil du Stade Jean Leroy 2.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

CHARTRES - GYMNASE DE LA MADELEINE - NNI 280859902

Cet éclairage est classé EFutsal 3 jusqu'au 09/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau EFutsal 1 suite à un passage en LED et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Etude photométrique ADDIS du 28/06/2019 donnée pour 967 lux – 0,48 et 0,71
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay du 23/10/2025
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 1001 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,56
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.73

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS transmet à la CFTIS.

CHARTRES - STADE JAMES DELARUE - NNI 280850301

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Frédéric DEMAY du 20/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 161 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,54 **(0,6 mini pour E6)**

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

CHATEAUNEUF EN THYMERAIS - STADE DE LA PAJOTTERIE - NNI 280890101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Frédéric DEMAY du 20/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 312 lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0,5
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 27/11/2029.

DAMMARIE - STADE DE LA FILERIE 1 - NNI 281220101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Frédéric DEMAY du 23/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 156 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2029.

DREUX - STADE HAMEAUX DE PAUL BERT 2 - NNI 281340402

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 23/11/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Frédéric DEMAY du 23/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,64

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2027.

DREUX - STADE JEAN BRUCK 1 - NNI 281340101

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 23/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01/07/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Frédéric DEMAY du 21/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 432 lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0,53
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,71

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 27/11/2027.

DREUX - STADE JEAN BRUCK 2 - NNI 281340102

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 20/07/2015.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Frédéric DEMAY du 20/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : **0,11**
- U2h (Ehin/EhMoy) : **0,34**

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS ne peut classer cet éclairage.

NOGENT LE PHAYE - STADE RAYMOND DEBON 1 - NNI 282780101

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 08/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay du 22/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,30 **(0,40 mini pour E6)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.56 **(0,60 mini pour E6)**

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ABONDANT - STADE MUNICIPAL - NNI 280010101

Cet éclairage était classé en niveau EEntraînement jusqu'au 09/07/2017 (APE du 27/04/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Matthieu VITY du 30/07/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 199 lux

- U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,75

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2029.

CLEVILLIERS - STADE MAX LEBOIS - NNI 281020101

Cet éclairage est une création sans demande d'APE.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et du document suivant :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par Mr Demay du 30/09/2025
- Type de sources : LED
- Etude Photométrique du 06/11/2023 par SCHREDER
- Dimension de l'aire de jeu :
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur de feu : 17m50
- Nombre total de projecteurs : 12 LED
- Projecteur : ECOBLAST 5.300
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = non fourni
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 163 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,65
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,81

Résultats relevés :

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 155 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 LED jusqu'au 27/11/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONTGIVRAY - STADE MAURICE BIJOTAT 2 - NNI 361270102

Cet éclairage n'était pas classé. **(Sans demande APE)**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 03/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 125 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,2
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,45

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2029.

VALENCAY - STADE MAX HYMANS - NNI 362280101

Cet éclairage est une création.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 27/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,48
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,66

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2029.

2.2 Confirmation de classement

ISSOUDUN - STADE HENRI MÉRILLAC 01 - NNI 360880101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 04/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 14/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,65
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,82

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2027.

LA CHATRE - Parc Des Sports Louis Deschiens 2 - NNI 360460102

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 09/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 28/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 143 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,46
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,69

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

LIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 360940101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 09/01/2015.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 25/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 121 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,32
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,58

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

ST GAULTIER - STADE HENRI BAUBIET - NNI 361920101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Jean-Pierre MASSON du 25/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,21
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,48

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

ST MAUR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 362020101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 21/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Patrick CHAMPAGNAT du 04/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 173 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,71

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHAMBOURG SUR INDRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 370490101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 16/04/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Guy MALBRAND du 22/10/2025.
- AAC 200 personnes du 12/11/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

CHAMBOURG SUR INDRE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 370490102

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 27/11/2035.

CHAMBOURG SUR INDRE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 370490103

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 16/04/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 27/11/2035.

CHAMBRAY LES TOURS - STADE DU BREUIL 5 - NNI 370500105

Cette installation est classée en niveau T5 SYN jusqu'au 01/06/2025 (Mise à dispo le 13/09/2014).

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5.

- Tests in situ LABOSPORT du 30/10/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 SYN jusqu'au 13/09/2034.

FERRIERE SUR BEAULIEU - STADE MUNICIPAL - NNI 371080101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 10/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 06/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Guy MALBRAND du 22/10/2025.
- AOP du 23/10/2025 pour 299 personnes.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 27/11/2035.

LA CHAPELLE SUR LOIRE - STADE FARA VICENTINO - NNI 370580101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 et du document suivant :

- Rapport de visite de Mr Mazaufroy du 21/10/2025 notant des buts A11 à 2m35.
- **Travaux à effectuer au 1er match officiel – contrôle à suivre.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

ST GENOUPH - STADE DES PETITS PRÉS - NNI 372190101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 25/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 27/08/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Francis MAZAUFRROY du 21/10/2025 notant "servant en 2 FootA8" **buts A11 enlevés par sécurité.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 27/11/2035.

ST LAURENT DE LIN - STADE MUNICIPAL - NNI 372230101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 10/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Francis MAZAUFRROY du 16/10/2025 notant "servant en 2 FootA8" **buts A11 enlevés par sécurité.**
- AAC 299 personnes du 14/04/2015.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 27/11/2035.

VILLEPERDUE - STADE MICHEL VAUGES - NNI 372780101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 22/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 21/11/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Francis MAZAUFRY et René GALEAZZI du 28/10/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

ST SENOCH - STADE MUNICIPAL - NNI 372380101

Cette installation était classée en "travaux" jusqu'au 04/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 22/10/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Guy MALBRAND du 22/10/2025.
- **Fournir AAC.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

CHINON – STADE DE LA PLAINE DES VAUX – NNI 370720101

Cette installation est classée en niveau T3 PN jusqu'au 11/04/2028 (APE du 12/11/2024 pour T3 : CFTIS).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 SYN et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Guy MALBRAND et GAULT du 18/11/2025 suite à un changement de revêtement pour du Synthétique et note dossier incomplet pour T2 (Parking sécurisé direct vestiaires – bancs 5m – etc).
- **Tests in situ à faire avant le 01/04/2026.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST BRANCHS - STADE MUNICIPAL - NNI 372110101

Cet éclairage n'est identifié sur Stadium (APE du 21/03/2025).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et du document suivant :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mr Mazaufroy du 29/10/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,27
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.58

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2029.

2.2 Confirmation de classement

AVOINE - STADE MARCEL VIGNAUD 1 - NNI 370110101

Cet éclairage est classé en niveau E4 jusqu'au 17/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E4 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Guy MALBRAND du 28/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 388 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,51
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

La CRTIS note que le point 17 sera à revoir lors du prochain classement, voir réglage complet des projecteurs.

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E4 jusqu'au 27/11/2026.

CHINON - STADE DE LA PLAINE DES VAUX 1 - NNI 370720101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 03/10/2026 (APE du 12/11/2024).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 LED et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Guy MALBRAND et GAULT du 18/11/2025.
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 267 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 LED jusqu'au 27/11/2029.

METTRAY - STADE DE LA VALLÉE - NNI 371520101

Cet éclairage est classé en niveau E5 jusqu'au 06/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. GAULT du 03/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 236 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,58
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,74

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 27/11/2027.

NEUVY LE ROI - COMPLEXE SPORTIF 2 - NNI 371700102

Cet éclairage est classé en E6 jusqu'au 30/01/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et du document suivant :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Gault du 27/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 147 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,44
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.70

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

AVOINE - STADE MARCEL VIGNAUD 2 - NNI 370110102

Cet éclairage est classé E6 jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par Mrs Malbrand et Juste du 28/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 166 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40 **(limite E7)**
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0.56 **(mini 0,6 pour E6)**

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

2.4 Avis préalable

ILE BOUCHARD - STADE DE LA VIENNE - NNI 371190101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 29/09/2025 pour un éclairage en E7 LED et des documents suivants :

Devis des ETS INEO du 18/09/2025.

Une étude photométrique SCHREDER pour E7 LED en date du 17/09/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- LT 6,70 et 5,85 – LB 19m50
- Hauteur de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 4 LED
- Projecteur : Briteline GEN 3 OSLON
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = **limite à 50**
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 95 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,45
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,65

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.

2.5 Affaires diverses

AMBOISE – STADE GEORGES BOULOGNE – NNI 370030101

Cet éclairage était classé E5 jusqu'au 06/04/2025 (APE du 28/01/2025 pour E4 à 455 lux).

Au vu des résultats photométriques et dans l'attente de travaux ou réglages pour E4, La CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 LED jusqu'au 14/10/2029.

Recontrôle de l'éclairage le 13/11/2025 à 18h30.

- Non présence des Ets SPIE et PHILIPS au rendez-vous : aucun travaux réalisés.

La CRTIS confirme le classement en E5 LED.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHITENAY - COMPLEXE SPORTIF ÉTANG FRILEUX 1 - NNI 410520101

Cette installation était classée en niveau T4 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T4 du 17/06/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Maurice FOURNILLON du 28/10/2025.
- **Fournir AOP ou AAC.**

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T4 jusqu'au 27/11/2035.

CHITENAY - COMPLEXE SPORTIF ÉTANG FRILEUX 2 - NNI 410520102

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 17/06/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

CHITENAY - COMPLEXE SPORTIF ÉTANG FRILEUX 4 - NNI 410520104

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 17/06/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 27/11/2035.

MONTOIRE SUR LE LOIR - GYMNASSE JULES FERRY - NNI 411499901

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 27/11/2035.

MONTOIRE SUR LE LOIR - SALLE OMNISPORTS - NNI 411499902

Cette installation était classée en niveau Futsal 4 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 4.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4 jusqu'au 27/11/2035.

MONTOIRE SUR LE LOIR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 411490101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Maurice FOURNILLON du 27/10/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 27/11/2035.

MONTOIRE SUR LE LOIR - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 411490102

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 19/04/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

OUCQUES - GYMNASSE MUNICIPALE - NNI 411719901

Cette installation était classée en niveau Futsal 3 jusqu'au 25/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau Futsal 3 du 17/06/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 3 jusqu'au 27/11/2035.

OUCQUES - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 411710101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 25/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 22/08/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Maurice FOURNILLON du 24/09/2025.
- AAC 299 personnes du 25/10/2021.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 27/11/2035.

OUCQUES - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 411710102

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 25/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 22/08/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 jusqu'au 27/11/2035.

ST LAURENT NOUAN - STADE VICTOR THIVIERGE 1 - HONNEUR - NNI 412200101

Cette installation était classée en niveau T5 jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T5 du 11/07/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Maurice FOURNILLON du 17/11/2025.
- Procès Verbal de la Commission de Sécurité
- AOP en date du 26/05/1999.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T5 jusqu'au 27/11/2035.

ST LAURENT NOUAN - STADE VICTOR THIVIERGE 3 - NNI 412200103

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 22/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 27/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

CELLETES - STADE DU CONON - NNI 410310101

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District de Loir-et-Cher du 03/11/2025 nous informant de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

MONTOIRE SUR LE LOIR - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 411490103

La C.R.T.I.S. prend note de l'information du District de Loir-et-Cher en date du 27/11/2025 nous informant de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

MONTOIRE SUR LE LOIR - STADE MUNICIPAL 4 - NNI 411490104

La C.R.T.I.S. prend note de l'information du District de Loir-et-Cher en date du 27/11/2025 nous informant de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

MONTOIRE SUR LE LOIR - STADE MUNICIPAL 5 - NNI 411490105

La C.R.T.I.S. prend note de l'information du District de Loir-et-Cher en date du 27/11/2025 nous informant de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

CHAILLES - Stade Georges Metais 1 - NNI 410320101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 03/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Steve CLERC du 18/11/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 157 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,4
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,6

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2027.

CHAILLES - STADE GEORGES METAIS 3 - NNI 410320103

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 09/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E6 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par M. Steve CLERC du 18/11/2025.
- Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 213 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,44
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,6

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E6 jusqu'au 27/11/2029.

LE GAULT DU PERCHE - STADE JEAN MAURICE - NNI 410960101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 28/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 137 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,3
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,44

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

MONTOIRE SUR LE LOIR - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 411490101

Cet éclairage est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E7 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 28/10/2025.
- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,38
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,58

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E7 jusqu'au 27/11/2027.

VENDOME - STADE LÉO LAGRANGE 1 - NNI 412690101

Cet éclairage est classé en niveau E6 jusqu'au 08/12/2025 (APE du 02/07/2025 pour E5).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau E5 et des documents suivants :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation.
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par M. Maurice FOURNILLON du 15/11/2025.

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 327 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,5
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

Au vu des résultats photométriques, la CRTIS propose le classement de cet éclairage en niveau E5 jusqu'au 27/11/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST LAURENT NOUAN - STADE VICTOR THIVIERGE 2 - NNI 412200102

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 20/11/2025 pour un éclairage en E7 LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique SCHREDER pour E7 LED en date du 29/10/2025.
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 4 mâts
- LT 4m – LB 5 et 36
- Hauteur de feu : 12m (**minimum 15m**)
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Ecoblast 3.180
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = +/- 55 (**limite à 50**)
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 80 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,62
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,80

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED (noté E-Entraînement).

THEILLAY - STADE MUNICIPAL - NNI 412560101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 10/11/2025 pour un éclairage en E7 LED et des documents suivants :

- Une étude photométrique ECLATEC pour E7 LED en date du 02/10/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 99 x 62 (**minimum 100 x 60**)
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- LT 5m – LB 21 et 28m
- Hauteur de feu : 12m (**minimum 16m**)
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : KERIS ASY - 30
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 56 (**limite à 50**)
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1

- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 121 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,14
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,27 (**Minimum 0,4 pour E7**)

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CRTIS émet un avis préalable défavorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CHAINGY - STADE LUCIEN GRIGNOUX 2 - NNI 450670102

Cette installation était classée en niveau T7 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T7 du 25/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Eric JOUBERT du 16/10/2025.
- AAC 299 personnes du 16/10/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 (utilisé en 2xA8) jusqu'au 27/11/2035.

OLIVET - COMPLEXE SPORTIF DU DONJON 3 - NNI 452320103

Cette installation était classée en niveau A8 jusqu'au 01/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau A8 du 06/06/2025 et du document suivant :

- Rapport de visite de M. Eric JOUBERT et Gilbert BECU du 18/09/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau A8 jusqu'au 14/12/2033 (date fin de classement identique au n°0101).

ST LYE LA FORET - STADE JEAN LISA - NNI 452890101

Cette installation était classée en niveau T6 jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T6 du 06/06/2025 et des documents suivants :

- Rapport de visite de M. Gilbert BECU et Christian GIROUX du 21/10/2025.
- AAC 299 personnes du 21/10/2025.

Au regard des documents transmis, la CRTIS propose le classement de cette installation en niveau T6 jusqu'au 27/11/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

BOU - STADE LUCIEN DUFOUR - NNI 450430101

La C.R.T.I.S. prend note du mail du District du Loiret en date du 26/11/2025 nous informant de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

MENESTREAU EN VILLETTE - STADE DU COUGNOU - NNI 452000201

La C.R.T.I.S. prend note du courrier de la Mairie de Menestreau en Villette du 13/11/2025 nous informant de la mise en sommeil de l'installation.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. déclare l'installation inactive.

1.4 Avis préalable

CHECY - STADE ROBERT VINCENT - NNI 450890103

Cet équipement est une création.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 07/04/2025 pour la création d'une aire de jeu, couverture herbe et des documents suivants :

- Lettre d'intention du 12/06/2025 signée du maire
- Plan cadastral montrant une emprise foncière
- Devis lot 1 du 28/02/2025
- Plan coté de l'aire de jeu de 105 x 60 avec 2 tracés FootA8 – dégagement de 2m50 – pente en toit de 1.0% - bancs joueurs de 3m50 - banc « délégués » de 1m50

La C.R.T.I.S. attire l'attention sur la prise en compte des préconisations suivantes lors de la réalisation :

- L'aire de jeu de 105 x 60 **ne pourra être classée que niveau T6/T7 en fonction des vestiaires attribués** (Toute création est de 105 x 68 – Rg 2021).
- La planimétrie du terrain à 2 pentes à 1.0%, devra permettre une hauteur sous la barre transversale de 2,44 m sur toute la longueur du but.
- Les buts latéraux de foot A8, en position repliée, devront garantir la zone de sécurité de 2m50.

La C.R.T.I.S. demande de fournir :

- **Le plan de l'arrosage intégré + type d'arroseurs**
- **Le plan des vestiaires avec attribution par aire de jeu**

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour la création de cette aire de jeu.

1.5 Affaires diverses

SAINT PRYVE SAINT MESMIN – STADE DE L'ÎLE ARRAULT 1 SYE - NNI 452980301

- Rapport de Mr SEULIN Frédéric sur l'état des vestiaires modulaires (sol des vestiaires dégradés (trous) et manque d'hygiène dans ces derniers (pas de VMC).

La CRTIS informe le propriétaire de ces remarques. Une réponse est demandée avant une fermeture éventuelle de cet équipement à toute compétition officielle.

Sans réponse du propriétaire au courrier reçu en date du 31/10/2025, la C.R.T.I.S. proposera la fermeture de cet équipement à la Commission Régionale Sportive.

FLEURY LES AUBRAIS - STADE FERNAND SASTRE - NNI 451470101

Cette installation est classée en niveau T4 SYN jusqu'au 30/08/2032 (Mise à dispo le 17/09/2019).

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement niveau T3 SYN et des documents suivants :

- Rapport de visite de Mr Desoeuvres du 13/10/2025
- Fournir tests in situ avant le 25/11/2025
- AOP du 16/11/2005

Au regard des documents transmis, la CRTIS transmet le dossier à la CFTIS.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

CHECY - STADE ROBERT VINCENT - NNI 450890103

Cet éclairage est une création.

La CRTIS prend note de la demande d'avis préalable du 07/04/2025 pour un éclairage en E6 LED et des documents suivants :

- Devis du lot 3 du 28/02/2025
- Lettre d'intention du 12/06/2025 signée du maire
- Une étude photométrique SCHREDER pour E6 LED en date du 17/02/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 105 x 60 (Empreinte foncière)
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- LT 3m50 – LB 18m
- Hauteur de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 8 LED
- Projecteur : Briteline Gen 2 et 3
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47
- Température de couleur : 5700
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : donné pour 160 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : donné pour 0,66
- U2h calculé (Ehin/EhMoy) : donné pour 0,83

La CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED.

2.5 Affaires diverses

